

Article 21 du Règlement

● (1110)

Nous ne préconisons pas de revenir au régime de l'eau et du pain sec, ou encore au travail dans les carrières, et nous souhaitons tous favoriser la réintégration sociale des détenus; mais ce n'est pas en veillant à satisfaire tous les petits besoins de ces gens qui ont enfreint la loi que l'on pourra les réformer, car il faut que la volonté de vivre dans le respect de la loi vienne du fond de leur cœur.

Il serait inconcevable qu'un détenu qui a enfreint par exemple la loi électorale ou encore qu'on a incarcéré pour trahison, ou viol et meurtre, fasse des réclamations à des candidats à des élections. Est-ce que les candidats dans des circonscriptions où se trouvent des institutions pénales dont la population pourrait faire pencher le vote dans un sens ou dans l'autre, est-ce que ces candidats, dis-je, auront à passer de cellule en cellule et faire des promesses aux détenus?

Ces âmes charitables feraient mieux de réfléchir un peu plus longuement à la question. Après tout, l'institution pénale doit être un lieu où l'on purge une peine et non un lieu où l'on passe du bon temps.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES**LA FERMETURE D'ÉCOLES DANS LES RÉSERVES DU MANITOBA**

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, le 1^{er} mai, environ 2,000 élèves ont déserté les écoles dans quatre réserves du Manitoba pour protester contre la situation déplorable dans ces établissements. Plus de 600 élèves n'y sont pas encore revenus.

Que l'on soit d'accord ou non avec les tactiques utilisées, on ne peut nier que, par rapport aux écoles provinciales, les établissements des réserves sont insuffisamment financés. Malheureusement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) ne donne pas à cette question toute l'attention qu'elle mérite en dépit des obligeantes banalités qu'il débite.

Au début de mai, le ministre a convenu que leur plainte était valable et a promis de s'en occuper. Il a recommandé aux chefs de faire preuve de patience et dit qu'il plaiderait leur cause aussitôt que possible auprès du cabinet. Trois semaines se sont écoulées depuis, mais rien n'a été fait.

Lundi dernier, à une réunion tenue à Winnipeg avec les quatre chefs en cause, le ministre a promis qu'il remettrait le lendemain sa demande de financement au Conseil du Trésor. Ce matin, ce document se trouvait encore sur le pupitre du ministre, attendant son approbation avant d'être expédié au Conseil du Trésor.

Les élèves indiens ne peuvent pas attendre que le ministre s'occupe à la sauvette de leurs problèmes dans l'horaire très chargé de sa campagne à la direction de son parti. S'il ne peut trouver le temps de s'occuper de ces questions, il devrait démissionner et confier sa charge à quelqu'un d'autre qui a le temps voulu et qui est disposé à accorder aux affaires indiennes l'attention urgente qu'elles réclament.

L'OTAN**LA CAPACITÉ DE REMPLIR LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE CANADA**

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, il y a quelques mois, j'ai mis la main sur un document du cabinet préparé par le ministère de la Défense nationale. Ce document établissait clairement que, compte tenu de l'état du matériel mis à la disposition des Forces armées canadiennes et des niveaux de financement prévus par le gouvernement, très bientôt, si ce n'est pas déjà le cas, le Canada ne pourra pas être à la hauteur des objectifs de défense définis par le gouvernement ni, bien entendu, à la hauteur de nos obligations à l'égard de l'OTAN.

Il n'est pas très flatteur pour nos organes de presse de constater qu'au moment où le document a été publié il y a quelques semaines à Calgary, ils lui ont accordé peu d'attention, mais quand il a paru à Washington mercredi dernier, la chose a pris immédiatement une importance considérable au Canada. Mais c'est évidemment là une digression.

Hier, mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens), a posé des questions au sujet de ce document. Ce qui nous préoccupe, c'est que le gouvernement ne soit pas à la hauteur de nos engagements à l'égard de l'OTAN. C'est ainsi par exemple qu'il nous incombe de fournir 20 navires de guerre à l'OTAN, dont dix à 48 heures d'avis. Or, le document officiel révèle que notre marine comptera 12 navires en 1990, ce qui est loin d'être conforme à nos obligations.

C'est de la pure hypocrisie que d'affirmer que nous remplissons nos obligations quand ce n'est pas le cas. Cette hypocrisie est sûrement la pire de toutes les options.

Le Canada est extrêmement bien servi par ses forces armées dont l'excellence est démontrée chaque année à l'occasion de concours avec nos alliés de l'OTAN. Cependant, il est essentiel de procurer à nos forces les biens d'équipement nécessaires à leur mission. Je répète que nous avons pris des engagements à l'égard de l'OTAN. Bien sûr, nous sommes fiers de la qualité de nos forces armées. Mais nous sommes déçus et mécontents que le gouvernement ne fournisse pas à nos militaires le matériel dont ils ont besoin pour faire ce qu'on leur demande.

M. le Président: Le temps de parole du député est terminé.

* * *

L'AGRICULTURE**LES CONSÉQUENCES DE L'IMPORTATION DE BŒUF**

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, le 16 mai, on a demandé au gouvernement fédéral d'imposer une surtaxe temporaire sur le bœuf importé d'Europe et d'envisager d'imposer un droit de douane compensatoire sur ce produit fortement subventionné, afin de protéger les éleveurs canadiens et les travailleurs des abattoirs partout au Canada.

La documentation prouve sans équivoque que les importations subventionnées nuisent à l'industrie canadienne du bœuf. Pourtant, le gouvernement fait inutilement obstacle à cette industrie. Par exemple, les fonctionnaires de Revenu Canada retardent le règlement de ce dossier par la manière dont il cherchent à appliquer l'accord du GATT. Les dispositions de cet accord stipulent que l'industrie du bœuf doit prouver que les importations sont subventionnées et que cela lui cause du